

[Retour vers la page Spécial Plongée](#)

Les principales étapes d'une requalification périodique

Traçabilité

Votre bouteille et ses accessoires sont tous identifiés dans notre progiciel de traçabilité.



Inspection

Un inspecteur habilité procède à l'examen visuel intérieure et extérieure de la bouteille. Il est souverain dans sa décision de la rebuter si elle ne présente pas toute les garanties de sécurité.

Si l'état intérieur ne permet pas d'examiner la bouteille, l'inspecteur peut faire procéder à un grenailage intérieur.



Le filetage de la bouteille est passé au taraud. Son état et son diamètre sont contrôlés au tampon lisse et fileté.

Le filetage du robinet et son diamètre sont contrôlés aux bagues lisses et filetées.

L'inspecteur termine par un essai de manoeuvrabilité du robinet.

Conformément à la réglementation, le robinet est étiqueté afin de l'associer à la bouteille.





Epreuve

Si l'examen intérieur et extérieur s'est révélé satisfaisant, la bouteille est éprouvée sous pression hydraulique.

A l'issue, les marques réglementaires sont apposées sur la bouteille. Quel que soit le résultat de la requalification, une attestation est éditée et signée par l'inspecteur.

Les accessoires sont remontés, la requalification est terminée.

Prestations complémentaires

A votre demande, la SMR peut grenailler et [repeindre](#) la bouteille.